

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

REÇU

le - 5 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 150129-02-ADM-

PROJET DE TERRITOIRE 2015 – 2020

M. LACRAMPE précise que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a émis le souhait d'un accompagnement professionnel extérieur destiné à l'aider à poursuivre une intercommunalité de projet et à bâtir un plan de mandat communautaire qui préfigure un projet de territoire afin de mieux maîtriser l'avenir de son territoire dans un contexte d'incertitudes et de forte évolution programmée.

Pour réaliser cet objectif, Monsieur le Directeur de la Chaire OPTIMA, qui dépend de l'Université de Pau – Pays de l'Adour, a présenté en Bureau Communautaire, une proposition d'accompagnement.

Il s'agit de fixer, pour la durée de la mandature, les grandes orientations stratégiques que la CCPO souhaite voir mises en œuvre, de mieux faire connaître la CCPO, lui donner une vraie identité, une vraie légitimité, et donner du sens et de la méthode à la politique communautaire et à son action.

Ce projet doit s'articuler autour d'axes thématiques prioritaires correspondant aux politiques publiques en cours ou à venir, et d'actions opérationnelles déclinées sur ces objectifs en projets de service.

Ce document doit être avant tout un référentiel politique fédérateur, véritable fil rouge entre les élus et les directions, et créateur de solidarités nouvelles.

Une convention pourrait être signée avec la chaire OPTIMA, sur une durée d'un an, pour un coût net de 25 000 €.

La démarche pourrait être la suivante :

- Audit de l'Administration (diagnostic - enjeux - préconisations) ;
- Concertation des élus (séminaire) et établissement du projet ;
- Exposé et validation du projet de mandat par le Conseil Communautaire ;
- Déclinaison du projet en objectifs opérationnels et projets de service (évalués annuellement) ;
- Exposé et validation du projet de territoire devant le Conseil Communautaire.

Un Comité de Pilotage sera appelé à valider toutes les étapes de cette démarche structurante qui permet en outre de préparer, à l'horizon du 1^{er} janvier 2017, la fusion des intercommunalités annoncée par Monsieur le Préfet lors de sa visite du 29 septembre 2014.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de se doter d'un Projet de Territoire sur les années 2015 - 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la Chaire OPTIMA
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faciliter la réalisation de ce projet dans toutes ses dimensions
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

Suivent les signatures

REÇU

le - 5 FEV. 2015

Le Président **SOUS-PRÉFECTURE**
OLORON STE MARIE



Daniel LACRAMPE

Affiché le 05.02.15

